

**mercredi 31 mai 2017**

**Objet :** Circulaire d'organisation de la soutenance orale au DNB – session 2017

1- La réglementation

Cette épreuve orale est une soutenance qui a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à **exposer la démarche** qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet : En aucun cas on évalue le projet, individuel ou collectif.

Cette soutenance permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs :

- Parcours avenir
- Parcours citoyen
- Parcours d'éducation artistique et culturelle
- Parcours santé

Le candidat peut choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe (maximum 3 candidats). Chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelle.

a) *Le déroulement*

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

**Si l'épreuve est individuelle** : exposé du candidat 5 minutes – entretien d'une dizaine de minutes

**Si l'épreuve est collective** : exposé dure 10 minutes, entretien d'environ une 15 de minutes, chaque candidat dispose d'un temps de parole pour exposer son implication personnelle.

**Cette présentation peut s'effectuer en langue étrangère, langue qui doit être dispensée dans l'établissement.**

b) *Le contenu de l'épreuve*

L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale tant du point de vue des contenus que dans son expression. Le candidat, peut le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (sous forme d'une projection, d'une réalisation numérique ...) mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé. **L'évaluation de la maîtrise de l'oral est un objectif transversal et partagé qui peut être évalué par tout enseignant de toute discipline.**

2- L'organisation de l'épreuve

a) *Le choix final du sujet* : Le candidat doit faire connaître son choix en complétant l'annexe 1 (qui sera donné aux élèves fin avril), et transmise au professeur principal de la classe **au plus tard le mardi 9 mai 2017.**

b) *Le jury de l'épreuve* est constitué d'au moins deux professeurs de l'établissement

c) *La convocation* sera remise au candidat 15 jours avant l'épreuve.

En plus de cette convocation, le jour de l'examen, il devra obligatoirement présenter **une pièce d'identité en cours de validité**

d) *L'évaluation et la fiche d'évaluation* : L'épreuve orale est notée sur **100 points** dont 50 points pour la maîtrise de l'expression orale et 50 points pour la maîtrise du sujet présenté. Candidat absent : Si un candidat ne se présente pas, une nouvelle convocation est remise au candidat pour un motif dûment justifié (certificat médical).